eurs cen, car les
les étran.
-je, protrouvent
embler à
nectorres
e corressouffert
dans les
icturières
ide leurs
es pièces

mes dans

c, distriendroient
les agens
dence de
issoient;
ayemens
lépréciafférentes
es ou lo: il est
tableaux
infection

ciers d**e** ivoqu**és,** et rien ne les empêche de nommer un député qui se réunira à l'aris, au comité général; tous ces membres formeront un buré u de réclamations qui les fondront toutes en une seule, présentant les demandes de la totalité... soit des négocians, soit des manufacturiers, soit même des acquéreurs de terres concédées, qui leur ont été vendues par les agens des compagnies américaines, titulaires de ces propriétés; et quand cet état sera complet, QUE L'ON PRÉSENTE ALORS RESPECTUEUSEMENT UN MÉMOIRE AU GOUVERNEMENT DE FRANCE, pour le prier de faire une adresse fraternelle au président etau Sénat des Etats-Unis...à l'effet d'obtenir un remboursement du même genre, que celui que les négocians anglais vont recevoir, en vertu du traité.

Il est vrai que le gouvernement et les citoyens de la République française n'ont pas de propriétés volées, de territoire usurpé à nous rendre : ait contraire, le sol que nous habitons, nous, a été assuré par leurs efforts . réunis aux nôtres; et loin qu'on puisse leur reprocher une augmentation illicite de fortune, on n'en sauroit nommer un seul, et certes, cela est assez étonnant! qui ait pu sauver même les capitaux qu'il avoit employé à notre service; mais les articles VIII, XI, et XXX du traité d'amitié et de commerce; et les articles II, IV, V, VI, VIII et XI du traité d'alliance éventuelle et difensive, conclus entre la France et les Etats-Unis, le 6 Février 1778, joints à la confiance et à l'hospitalité dont les citoyens français, de toutes les classes, ont fait jouir ceux